

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 10 juin 2013, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 30, sont présents : Madame et Messieurs les conseillers Robert LeBlanc, Thérèse Hoskins, Denis St-Jean, Christian Lacroix et Serge Nantel formant quorum sous la présidence du maire, Michel Dion.

Assistance : 3 personnes.

La secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, Annie Meilleur, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2013-06-183

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE

2013-06-184

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert et en ajoutant le sujet suivant:

16. Travaux de voirie à exécuter (chemin Chapleau et chemin du Lac-François).

ADOPTÉE

2013-06-185

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2013

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 13 mai 2013 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2013-06-186

RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Thérèse Hoskins, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 7 juin 2013, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 1^{er} au 31 mai 2013 au montant total de 18 267,84 \$, en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2013-06-187

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2012

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012 de la Municipalité de Kiamika en date du 8 mai 2013, préparé par Marc-Antoine Montpetit, technicien environnement et eau.

ADOPTÉE

10 JUIN 2013

5895

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-06-188

COMPTES

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :
 - a) Les registres généraux des chèques *couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2013*, portant les numéros :
 - M1300171 à M1300177, pour un montant de 24 368,02 \$;
 - L1300178 à L1300183, pour un montant de 13 711,16 \$;
 - C1300184 à C1300215, pour un montant de 68 579,77 \$;
 - P1300049 à P1300065, pour un montant de 67 680,77 \$.
 - b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
 - D1300244 à D1300307, pour un total de 21 614,30 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 4, 11, 18 et 25 mai 2013.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 33. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2013-06-189

COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:
 - a) *Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2013*, portant les numéros :
 - M1300036 à M1300039, pour un montant de 1 890,97 \$;
 - C1300040 à C1300058, pour un montant de 7 837,23 \$;
 - L1300059 à L1300064, pour un montant de 3 391,48 \$
 - b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
 - D1300009 à D1300020, pour un total de 5 730,73 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 4, 11, 18 et 25 mai 2013.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2013-06-190

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-212 ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN POUR L'ANNÉE 2014

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Christian Lacroix qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-212 - règlement établissant les tarifs pour la Pourvoirie et Camping Pimodan pour l'année 2014.

10 JUIN 2013

5896

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-212 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2013-06-191

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-213 RÉGISSANT LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN POUR L'ANNÉE 2014

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Christian Lacroix qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-213 - règlement régissant la pourvoirie et camping Pimodan pour l'année 2014.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-213 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2013-06-192

POSE DE COMPTEURS D'EAU À LA PISTE DE COURSE DE KIAMIKA ET À LA FERME AVICOLE DE KIAMIKA

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de procéder à la pose de deux compteurs d'eau à la Piste de course de Kiamika et d'un à la Ferme Avicole de Kiamika. Un montant de 474 \$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE

2013-06-193

PARTICIPATION À LA PUBLICATION "LA ROUTE DES VACANCES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE" ET AFFECTATION D'UN MONTANT DE 220\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu de participer à la publication "la route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle" dans le journal Le Courant des Hautes-Laurentides. Un montant de 200\$, plus les taxes fédérale et provinciale, est alloué pour cette dépense.

Il est de plus résolu d'affecter un montant de 220\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-06-194

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 2 325,97\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LA DÉLIMITATION ET LA CARACTÉRISATION TRÈS SOMMAIRE DU MILIEU HUMIDE SUR LE TERRAIN AU MATRICULE 9142 11 4510

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'affecter un montant de 2 325,97\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de la dépense autorisée par la résolution 2013-05-180 consistant en la délimitation et la caractérisation très sommaire du milieu humide situé sur le terrain au matricule 9142 11 4510.

ADOPTÉE

10 JUIN 2013

5897

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-06-195

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 500\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DE LA PRÉSENCE AUX COMITÉS ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES RELIÉS À CES COMITÉS

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'affecter un montant de 1 500\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement des membres du conseil relativement à la présence aux comités et à l'allocation de dépenses reliés à ces comités, tel qu'inscrit au règlement R-208 relatif au traitement des élus municipaux adopté le 16 mars 2013.

ADOPTÉE

2013-06-196

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2013

Il est proposé par Thérèse Hoskins, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 31 mai 2013 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2013-06-197

SIGNATURE DE L'ADDENDA NO 1- ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE 2012 À 2014 (MRC D'ANTOINE-LABELLE)

ATTENDU les besoins de certaines municipalités et villes lors de la révision de leurs règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'afin de faciliter la procédure d'adoption, le service de l'aménagement du territoire propose d'offrir aux municipalités intéressées, la possibilité d'effectuer une première analyse visant la production d'un avis préliminaire;

ATTENDU que dans un souci d'équité, la MRC d'Antoine-Labelle propose de modifier son entente intermunicipale en matière d'urbanisme afin d'offrir aux municipalités intéressées l'achat d'une banque d'heures leur permettant d'obtenir le soutien du service de l'aménagement du territoire dans le cadre de la révision de leurs différents règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu d'entériner le contenu de l'addenda n°1 concernant l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2012 à 2014 (MRC d'Antoine-Labelle).

Il est, de plus, résolu d'autoriser Monsieur Michel Dion, maire, et Madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Kiamika ledit addenda no 1.

ADOPTÉE

2013-06-198

DÉCISION CONCERNANT LA SABLIERE SUR LE LOT 2 676 725, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la possibilité d'exploitation d'une sablière par la municipalité sur le lot 2 676 725, cadastre du Québec, à proximité de la station d'eau potable du village;

CONSIDÉRANT la visite du terrain effectuée par les membres du conseil, la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Josée Lacasse,

10 JUIN 2013

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ainsi que Monsieur André Mathieu, ingénieur chez CIMA+, en date du 22 mai 2013;

CONSIDÉRANT les informations obtenues suite à la visite, à l'effet que le site à exploiter n'est pas situé à un endroit très propice à l'exploitation d'une sablière, vu la proximité de la station d'eau potable du village (environ 200 mètres);

CONSIDÉRANT les possibles difficultés à recevoir un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) pour l'exploitation de ladite sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu de ne pas donner suite au projet d'exploitation d'une sablière sur le lot 2 676 725, cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2013-06-199

SABLIÈRE SUR TERRES PUBLIQUES- DEMANDE DE BAIL EXCLUSIF À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT l'abandon du projet d'exploitation d'une sablière sur le lot 2 676 725, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une visite a été effectuée le 22 mai 2013 sur un terrain situé à proximité de la route no 3 en empruntant le chemin du lac Kar-Ha-Kon, appartenant au ministère des Ressources naturelles (terres publiques);

CONSIDÉRANT que ce terrain situé aux coordonnées UTM 470 973 est et 513 5044 nord, a été jugé favorable à l'exploitation d'une sablière;

CONSIDÉRANT les résultats des sondages de granulométrie effectués le 6 juin 2013 par la firme EXP, déclarant ce site favorable à l'exploitation d'une sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu de procéder à une demande de bail exclusif à la MRC d'Antoine-Labelle pour le site situé à proximité de la route no 3 en empruntant le chemin du lac Kar-Ha-Kon.

Il est, de plus, résolu d'autoriser Madame Annie Meilleur, secrétaire/trésorière et directrice générale adjointe, à signer la demande de bail exclusif ainsi que tous les documents se rattachant à ladite demande, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, personne morale de droit public, légalement constituée suivant les dispositions du Code municipal du Québec et ayant sa place d'affaires au 3, chemin Valiquette, Kiamika (Québec), J0W 1G0.

Il est, de plus, résolu de payer la somme de 2 755 \$ à la MRC d'Antoine-Labelle pour l'obtention du bail exclusif pour une période de 5 ans et moins.

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant de 2 755 \$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de ladite dépense.

ADOPTÉE

10 JUIN 2013

5899

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-06-200

ÉTABLISSEMENT D'UN MONTANT COMPENSATOIRE (INTÉRÊTS) POUR L'EMPRUNT AU FOND DE ROULEMENT (RÈGLEMENT NUMÉRO R-165)

Il est proposé par Thérèse Hoskins, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la compensation pour le paiement des intérêts exigibles en vertu du règlement numéro R-165 autorisant un emprunt de 19 273\$ au fond de roulement sur une période de 10 ans pour l'acquisition d'une partie du lot 2 676 675, cadastre du Québec (terrain, subdivision et acte notarié) pour l'année 2013 est fixé à 558,15\$ (période du 10 mai 2012 au 10 mai 2013). Le solde de l'emprunt au 10 mai 2013 est de 15 418,40\$.

Le taux d'intérêt avait été établi en octobre 2011 à 3,62% pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE

2013-06-201

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-214 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 6-1998 CONCERNANT L'UTILISATION DU POSTE D'INTERNET À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Thérèse Hoskins qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-214 - règlement abrogeant le règlement 6-1998 concernant l'utilisation du poste d'internet à la bibliothèque municipale.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-214 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2013-06-202

TRAVAUX DE VOIRIE À EXÉCUTER (CHEMIN CHAPLEAU ET CHEMIN DU LAC-FRANÇOIS)

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu de procéder aux travaux suivants:

- 1) Changement d'un ponceau de 24 pouces sur le chemin du Lac François, près du restaurant Le Grillon, pour un montant de 2 915,89 \$, taxes incluses;
- 2) Enlever le roc à la sortie du ponceau près du numéro civique 198, chemin Chapleau, pour un montant de 3 800,28 \$, taxes incluses.

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant maximal de 6 716,17\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement des ces dépenses.

Il est, de plus, résolu que les différents contrats pour l'engagement de la machinerie et l'achat de matériaux nécessaires à l'exécution de ces travaux seront autorisés par la secrétaire-trésorière/directrice générale ou par la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

10 JUIN 2013

5900

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites aux résolutions numéros 2013-06-192 à 2013-06-195, 2013-06-199 et 2013-06-202 sont projetées par le conseil de la Municipalité de Kiamika.

Annie Meilleur
Secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe

VARIA

Une discussion a été tenue concernant le type de concassé MG 112 à utiliser pour les travaux sur le chemin de Ferme-Rouge, suite à une demande de modification au contrat d'approvisionnement provenant de la compagnie 2626-3350 Québec inc. Les membres du conseil ont convenu de rencontrer la compagnie pour négocier le contrat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 20. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2013-06-203

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Thérèse Hoskins, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE

Michel Dion, maire

Annie Meilleur, sec.-trés./dir. générale adj.

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire